



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2019

Reçu en préfecture le 21/02/2019

Affiché le 21/02/2019

SLO

ID : 081-218102572-20190218-2019DEL13-DE

Date de la convocation
12.02.2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 19/13

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

Absents : Mr SOULA procuration à Mme TAFELSKI
Mr LEFERT procuration à Mr GRIALOU
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GUIRAUD
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH
Mr SAMATAN procuration à Mr MARTY
Mme ANGLÉS procuration à Mr FABRE
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mme BALOUP, Mr CROUZET.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Dans le prolongement de la réorganisation en cours des services techniques (création d'un poste de responsable du cadre de vie, sectorisation des services et mise en place de chefs d'équipes), et afin d'anticiper le départ à la retraite programmé de l'agent en charge de l'urbanisme, il est proposé de structurer le pôle proximité en créant deux postes d'adjoints administratifs mutualisés.

La nouvelle organisation vise à répondre de façon plus efficace aux demandes d'information de la population, mieux orienter les usagers, coordonner les réponses administratives et techniques dans un même pôle afin de faciliter le traitement de l'ensemble des besoins opérationnels de la ville.

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de faire évoluer l'organisation en fonction des nécessités de service,

Vu l'avis du Comité Technique,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier le tableau des effectifs à compter de ce jour; comme suit :

- Création de 2 postes d'adjoint administratif territorial sur le Pôle Proximité, dont :

*1 poste d'accueil "guichet unique", à temps complet

*1 poste secrétariat "technique/manifestations/ associations", à temps complet

5 ABSTENTIONS
Adopté à la majorité

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 20 février 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

